

# **Collectif de recherche et d'action sur l'habitat (CRACH)**

## **Règlements généraux**

**Octobre 2018**

### Mission

Fondé par des actrices et acteurs du milieu communautaire, des chercheur-e-s et des étudiant-e-s, le CRACH a pour mission de développer des recherches sur la ville dans une perspective critique, féministe et intersectionnelle. Pour ce faire, il cherche à mettre les connaissances produites par les sciences sociales au service des luttes pour le droit au logement, la justice sociale et les droits des locataires. Il vise également à favoriser les recherches collaboratives entre chercheur.e.s, intervenant.e.s et militant.e.s des milieux académique et communautaire. Le CRACH entend contribuer de manière indépendante à la connaissance des phénomènes liés à la transformation des villes et des conditions d'accès au logement et ainsi soutenir les groupes communautaires et citoyens dans l'élaboration d'alternatives politiques et sociales.

### Membres

Le CRACH distingue deux types de membres : les membres actifs et les membres de soutien.

Les membres appartenant à chaque catégorie adhèrent à la mission et aux valeurs du CRACH qui sont énoncées dans son manifeste de fondation. Les membres de soutien et actifs se distinguent cependant par leur degré de participation à la vie du collectif et à ses instances. Les membres de soutien désirent être tenus informés des activités du CRACH, alors que les membres actifs participent également à un ou plusieurs projets de recherche du CRACH ou à son comité de suivi.

## Axes de recherche

Les axes de recherche représentent les grandes orientations des travaux du CRACH. Ils sont déterminés et approuvés en assemblée générale annuelle. Les axes de recherche traduisent les préoccupations et intérêts des membres du collectif et orientent ses projets de recherche.

## Projets de recherche

Chapeauté par un ou plusieurs membres actifs du CRACH, un projet de recherche doit être soutenu et approuvé par le comité de suivi. Il doit également s'inscrire dans un axe de recherche.

Pour être accepté, un nouveau projet de recherche doit:

- être soumis par écrit au comité de suivi (problématique et objectif(s))
- être ensuite présenté lors d'une activité publique du CRACH

## Comité de suivi

Le comité de suivi est composé de membres actifs, soit de chercheur.e.s, d'intervenant.e.s et de militant.e.s des milieux académique et communautaire.

Le comité de suivi accompagne les équipes de recherche dans la réalisation de leurs projets et assure l'organisation des activités publiques du collectif.

Ses responsabilités sont les suivantes:

- Évaluer les propositions de projet
- Faire une première évaluation des nouvelles propositions d'axes
- Assurer le suivi des décisions prises en assemblée générale annuelle
- Assurer le suivi des subventions du CRACH
- Confirmer les contrats des étudiants à embaucher.

En d'autres mots, il revient au comité de suivi d'assurer le fonctionnement du CRACH entre les assemblées générales annuelles, dans le respect des orientations adoptées par celles-ci. Aucun quorum n'est pour l'instant fixé pour la tenue d'une rencontre du comité de suivi. La présence

d'au moins un.e représentant.e issu.e.s du milieu communautaire est cependant considérée fondamentale et est nécessaire pour la prise de décision.

### Assemblée générale annuelle

Ouverte à toutes et à tous, l'assemblée générale annuelle est l'occasion de présenter un bilan des activités de la dernière année, de valider les axes des travaux de recherche pour l'année à venir et d'engager des discussions autour de perspectives futures. Idéalement, elle a lieu une fois par année. Toute personne souhaitant participer à l'assemblée générale peut demander à ce moment le statut de membre.